

**REGLEMENT DU JEU-CONCOURS DE NOEL ORGANISE PAR IZIPIZI, FAUCHON ET OH MY CREAM ! DU 18
NOVEMBRE AU 24 NOVEMBRE 2024**

ARTICLE 1 : SOCIETES ORGANISATRICES

La société IZIPIZI, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 524 478 138, et dont le siège social est sis 19, rue de Calais, 75009 Paris,

ci-après « **IZIPIZI** » ; et

La société FAUCHON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 326 315 462, et dont le siège social est sis 8, rue Volney, 75002 Paris,

ci-après « **FAUCHON** » ; et

La société Oh my cream !, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 751 427 527, et dont le siège social est 47 rue de Babylone, 75007 Paris,

ci-après « **OH MY CREAM !** ».

Les trois sociétés sont dénommées collectivement les « **Sociétés Organisatrices** ».

Les Sociétés Organisatrices organisent un jeu gratuit sans obligation d'achat valable du 18 au 24 novembre 2024, intitulé Jeu concours de Noël (ci-après le « **Jeu** ») accessible sur Internet depuis l'adresse suivante (https://www.izipizi.com/fr_fr/jeu-concours-2024) dont les modalités sont décrites dans le présent règlement (ci-après le « **Règlement** »).

ARTICLE 2 : PARTICIPANTS

Le lien vers le Site sera envoyé le 18 novembre 2024 par e-mail aux abonnés de la newsletter de IZIPIZI, de FAUCHON ou de OH MY CREAM ! et sera accessible à toute personne physique âgée de plus de 18 ans, résidant en France (ci-après le « **Participant** »).

Le Jeu n'est pas ouvert aux membres du personnel (dirigeants, salariés, stagiaires, administrateurs et collaborateurs permanents et occasionnels salariés ou non) des Sociétés Organisatrices et de leur famille et conjoint.

Les Sociétés Organisatrices se réservent le droit de demander à tout Participant de justifier des conditions de participation. Tout Participant ne remplissant pas les conditions ou refusant de les justifier sera exclu du Jeu et ne pourra en aucun cas bénéficier d'un lot.

ARTICLE 3 : PRINCIPE ET MODALITES DU JEU

Pour participer au Jeu, le Participant devra respecter les étapes suivantes :

1. Remplir les conditions de la définition « Participant » ;
2. Compléter le formulaire sur le Site avec les informations suivantes : civilité, prénom, nom, adresse électronique, date de naissance.
3. Accepter sans réserve le Règlement en le consultant sur le Site : <https://www.izipizi.com/media/reglement-jeu-concours-noel-2024.pdf>
4. Valider sa participation en cliquant sur « Je participe ».

Une seule candidature par Participant (même nom, même compte Instagram) durant toute la période du Jeu est autorisée.

Toute participation incomplète au Jeu ou hors délai sera considérée comme nulle.

Sont prohibées les contributions au Jeu contenant notamment, et de façon non exhaustive, des propos :

- Portant atteinte à la dignité humaine ;

- A caractère sexuellement explicite ou suggestif, pornographique, érotiques ou pédophiles ;
- Faisant l'apologie des crimes d'atteintes volontaires à la vie, à l'intégrité de la personne et des agressions sexuelles définies par le livre II du code pénal (viol, attentat à la pudeur, outrage public, atteinte aux bonnes mœurs, harcèlement sexuel...);
- Faisant l'apologie des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ou des crimes ou délits de quelque nature que ce soit ;
- A caractère discriminatoire, haineux ou violent à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison de leur origine, de leur appartenance ou de leur non-appartenance, véridique ou supposée à une ethnie, une nation, une race, une orientation sexuelle, une profession, une catégorie d'âge ou une religion déterminée ;
- A caractère diffamatoire, injurieux, calomnieux, raciste, xénophobe.

ARTICLE 4 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET DES LOTS

Pour ce Jeu, un (1) Participant sera tiré au sort par les Sociétés Organisatrices (ci-après dénommés le « **Gagnant** »).

A partir du 25 novembre 2024, le Gagnant sera sélectionné et averti de sa victoire par e-mail. Le lot sera envoyé par voie postale à l'adresse précisée par le Gagnant.

Le lot est constitué de :

- Un masque SNOW adulte et un masque SNOW enfant de la marque IZIZI, couleur et taille au choix du Gagnant (prix public : 125€)
- Un calendrier de l'avent (léopard) en collaboration avec la marque THE SOCIALITE FAMILY (prix public : 175€) ;
- Un coffret *Boîte Chapeau Étoile* composé d'une confiture de Noël - Pomme, gingembre, cannelle, angélique, d'un pot de miel d'acacia à la rose de Grasse, d'un pot de tartare d'algues aux câpres et cornichons (80g), d'un pot de rillettes de homard au Kari Gosse, d'un sablé aux épices de Noël (étoile), d'une friture étoile (prix public : 105€) accompagné d'un Champagne FAUCHON (prix public : 36€)

Le Lot offert ne pourra faire l'objet d'une demande de contrepartie financière, de reprise ou de commercialisation. Dans tous les cas où les Sociétés Organisatrices se verraient dans l'incapacité de délivrer le Lot, aucun dédommagement ne sera alloué au Gagnant.

Les Sociétés Organisatrices ne garantissent aucun message visant à informer les autres participants qu'ils ont perdu.

Les Sociétés Organisatrices ne seraient être tenues responsables dans le cas où le Gagnant ne pourrait être joint par mail dans les délais impartis pour une raison indépendante de leur volonté ou ne suivraient pas les instructions stipulées dans le Règlement.

Aux fins de remise du Lot, le Gagnant autorise les Sociétés Organisatrices à procéder à toutes vérifications concernant son identité ou son domicile.

ARTICLE 5 : MODIFICATION DU REGLEMENT ET RESPONSABILITE DE LA SOCIETE ORGANISATRICE

Les Sociétés Organisatrices se réservent la possibilité de modifier le présent Règlement en cas de besoin, de prendre toutes décisions qu'elles pourraient estimer utiles pour l'application et l'interprétation du Règlement, sous réserve d'en informer les Participants.

ARTICLE 6 : VIE PRIVEE - DONNEES PERSONNELLES

Conformément aux dispositions du Règlement n°2016/679 dit Règlement Général sur la Protection des Données, les données à caractère personnel recueillies par les Sociétés Organisatrices, ayant pour finalité la gestion des participations et la désignation du Gagnant, seront conservées pour une durée de 3 (trois) ans. Les Participants peuvent exercer leur droit d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition et d'effacement en contactant IZIZI, FAUCHON et OH MY CREAM ! aux adresses suivantes : contact@izipizi.com et <https://www.fauchon.com/fr/contactez-nous> et contact@ohmycream.com.

Pour plus d'informations, les Participants sont libres de consulter les Politiques de Confidentialité de IZIPIZI accessible sur la page internet à l'adresse suivante : <https://www.izipizi.com/fr/content/14-politique-confidentialite-donnees-personnelles> ; et de FAUCHON accessible sur la page internet à l'adresse suivante : <https://www.fauchon.com/fr/charte-de-protection-donnees> et de OH MY CREAM ! accessible sur la page internet à l'adresse suivante : <https://www.ohmycream.com/pages/politique-de-confidentialite>.

ARTICLE 7 : ACCES AU REGLEMENT

Le Règlement est accessible sur le site internet de IZIPIZI à l'adresse suivante : <https://www.izipizi.com/media/reglement-jeu-concours-noel-2024.pdf>

ARTICLE 8 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière de toutes les dispositions du présent Règlement par le Participant. En cas de problème relatif à l'interprétation des clauses du présent Règlement, ainsi que dans tous les cas de difficultés non prévues, le litige sera tranché par les Sociétés Organisatrices.

Si une ou plusieurs dispositions du présent Règlement étaient déclarées nulles ou inapplicables, les autres clauses garderaient toute leur force et leur portée. Tous les cas non prévus par le Règlement seront tranchés par les Sociétés Organisatrices dont les décisions seront sans appel.

ARTICLE 9 : RESPONSABILITE

Les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues responsables en cas de dysfonctionnement du réseau "Internet" empêchant l'accès au Jeu ou son bon déroulement, notamment en cas d'éventuels actes de malveillance externe, d'interruptions, d'incident de réseau, d'incident technique, etc...

Les Sociétés Organisatrices ne sauraient être tenues responsables en cas d'erreur dans les données qui seront communiquées par le Participant. Les Sociétés Organisatrices invitent notamment le Gagnant à bien vérifier que le numéro et l'adresse donnés sont corrects et à jour.

La responsabilité des Sociétés Organisatrices ne pourra être recherchée concernant un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un joueur à ce jeu.

ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Tout différend né à l'occasion de ce Jeu fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. A défaut d'accord, le litige sera soumis au droit français et à la compétence du Tribunal judiciaire de Paris.